

**DELIBERATION N° 19/102 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE  
A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DU CENTRE NATIONAL  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)**

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Santa DUVAL  
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Julien PAOLINI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** le règlement intérieur et notamment les articles 40 - alinéa 2 et 68,  
**VU** la délibération n° 18/040 AC de l'Assemblée de Corse du 2 février 2018,  
**SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DESIGNE** pour siéger au sein du Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 2 membres suppléants à chacun des membres titulaires répartis comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- François BERNARDI	- Véronique ARRIGHI - Pierre POLI
- Laura Maria POLI	- Vannina ANGELINI-BURESI - Pierre-José FILIPPETTI

#### ARTICLE 2 :

**MODIFIE** en conséquence la délibération n° 18/040 AC du 2 février 2018 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes.

#### ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**REGLEMENT TRANSITOIRE DES AIDES EN FAVEUR DE  
LA JEUNESSE INSULAIRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Conseil Exécutif de Corse a fait de la politique en faveur de la jeunesse un axe fort de sa mandature.

En vertu de l'article L. 4424-8 CGCT, la Collectivité de Corse est compétente pour mener des actions dans les domaines de l'éducation populaire et de l'information jeunesse mais a également comme principaux objectifs de susciter, d'encourager et de soutenir des projets et des actions qui permettent aux jeunes :

- de réaliser leurs aspirations d'épanouissement personnel et d'engagement social,
- de participer plus activement à la vie locale et à la construction d'un espace social européen.

Sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse a ainsi adopté à l'unanimité la feuille de route du « Pattu pè a Ghjuventù », le 27 avril 2018, grâce laquelle la Collectivité peut impulser une politique transversale, ambitieuse et innovante.

Le Pattu pè a Ghjuventù est co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, représentant la richesse et l'avenir de la Corse.

Il permet à la fois d'accompagner les jeunes Corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir et de favoriser leur mobilisation et implication citoyennes.

5 priorités ont été identifiées :

1. Recenser l'existant,
2. Donner la parole aux jeunes : « Avà tocc'à tè o Ghjuventù »,
3. Aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel,
4. Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque jeune,
5. Favoriser l'engagement citoyen.

Le Pattu s'inscrit dans une démarche de projet rigoureuse, avec comme première étape fondamentale un recensement qui sera effectif à la fin du premier trimestre 2019, et un diagnostic des dispositifs existants. Celui-ci associe l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement les jeunes. Il permettra de définir un plan d'actions adapté aux besoins actuels.

Dans le même temps, la Direction adjointe en charge de la jeunesse participe également :

- à dynamiser et coordonner le réseau Information Jeunesse,
- aux Contrats Educatifs Locaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat,
- au soutien du milieu associatif œuvrant pour la jeunesse,
- à favoriser l'initiative des jeunes par l'intermédiaire d'une bourse individuelle.

En tant que coordinatrice des politiques de jeunesse, la Collectivité de Corse a développé, depuis 2018, un outil au service des acteurs de la jeunesse : u Servizi u Infurmazione Ghjuventù au sein de sa Direction adjointe de la jeunesse.

L'Infurmazione Ghjuventù, répond à plusieurs missions :

- informer les jeunes sur bon nombre de sujets relatifs à leur vie quotidienne,
- accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs projets,
- encourager l'engagement citoyen,
- se positionner en coordonnateur du réseau d'information jeunesse (IJ) et s'inscrire dans une démarche qualité, en répondant au label IJ<sup>1</sup>,
- animer et dynamiser les structures territoriales, membres du réseau IJ, en leur apportant un appui technique et un accompagnement en formation pour mettre en place sur leur territoire des ateliers, d'information de niveau généraliste : prévention des comportements à risque/mobilité/éducation à la citoyenneté.

De plus, la Direction adjointe de la jeunesse poursuit son action de soutien en faveur :

- du milieu associatif œuvrant pour la jeunesse, en développant des appels à projets destinés aussi bien aux associations du rural, portées par des jeunes ou bien déjà implantées dans les différents territoires, et en soutenant les projets et actions pour et par les jeunes,
- des initiatives des jeunes par l'intermédiaire de bourses individuelles.

Pour la période **2020/2021**, plusieurs projets importants, venant renforcer la politique jeunesse, vont être mis en route :

1 : Tout d'abord, afin de garantir l'accès aux droits des jeunes et suivant les priorités du Pattu pè a Ghjuventù, le Service Infurmazione Ghjuventù portera le déploiement de l'outil « **Boussole des jeunes** ». Ce nouvel outil numérique a pour ambition d'améliorer l'accès à l'information, aux services et aux droits qui concernent les jeunes. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre d'un travail concerté avec tous les acteurs jeunesse du territoire et les jeunes eux-mêmes.

2 : Ensuite, le Conseil exécutif de Corse a souhaité, au sein de la Direction adjointe de la jeunesse, la création de l'**Observatoire de la Jeunesse**. Cette structure se veut être un centre de ressources, d'expertise et d'évaluation des questions de jeunesse et des politiques publiques qui lui sont dédiées.

---

<sup>1</sup> La refonte du label Information Jeunesse a pour objectifs :

- de passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- de rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires, notamment le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- d'accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- de développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent

3 : Enfin, le Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de la territorialisation de ses politiques publiques, souhaite mener une réflexion sur le devenir du dispositif relatif aux **Contrats Éducatifs Locaux (CEL)**.

En effet, ces contrats, dont la Collectivité de Corse est le principal partenaire financier, représentent le lien privilégié avec les territoires qui développent une politique éducative et pourraient ainsi renforcer et compléter notre maillage territorial dans ce domaine.

Afin d'assurer la cohérence avec les priorités du Pattu pè a Ghjuventù, la Collectivité de Corse souhaite que l'État lui confie le pilotage de cette action.

Il serait donc envisagé, pour 2020, une **contractualisation avec les territoires détenteurs d'un Contrat Éducatif Local** par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Ce document permettrait non seulement de fixer les objectifs en lien avec les orientations politiques de la Collectivité de Corse, et également de soutenir et développer la politique éducative, notamment dans le milieu rural, en mettant à disposition son service Infurmazione Ghjuventù et son appui technique et financier pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

C'est donc dans ce cadre général que s'inscrit le présent projet de règlement des aides jeunesse :

Ce document sera l'expression de la volonté politique d'accompagner :

- le milieu associatif opérant en faveur de la jeunesse,
- l'initiative des jeunes,
- les communes ou intercommunalités membres d'un CEL.

Ce règlement se veut transitoire, afin de prendre en compte dès 2020, les préconisations apportées par le diagnostic du Pattu pè a Ghjuventù.

Pour la première fois un cadre juridique sécurisé sera posé pour 2019, préfigurant un règlement pérenne mettant en œuvre la politique jeunesse de la Collectivité de Corse.

Notre volonté est d'orienter les acteurs de la jeunesse vers une démarche projet afin d'initier des actions innovantes pour les jeunes et par les jeunes, sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans le milieu rural.

Ainsi, le règlement des aides jeunesse présente à la fois des outils d'accompagnement de la politique jeunesse et des aides financières destinées aux acteurs de la jeunesse et aux jeunes :

- le service Infurmazione Ghjuventù : un outil au service des acteurs de la jeunesse,
- trois dispositifs d'aides :

1. Aide au milieu associatif se déclinant en
  - a. Trois appels à projet « Demu una manu » - chantiers de jeunes bénévoles,
  - b. Aide aux actions et projets des associations œuvrant pour la jeunesse.

2. Aide à l'initiative jeunesse :
  - a. Ghjovani in mossa : primu passu,
  - b. Ghjovani in mossa : scumessu d'avene,
  - c. Prima Strada : dispositif nouveau d'aide à la mobilité,
  - d. Incubateur d'idées : nouveau dispositif visant à favoriser l'émergence de projets et lever les freins éventuels dûs à la complexité administrative du dépôt de demande de financement par la création d'un lien internet pour déposer des projets.
  
3. Les Contrats Éducatifs Locaux : dispositif partenarial piloté par la DRJSCS, pour lequel la Collectivité de Corse est le principal financeur.

Il est à noter que, parmi l'ensemble des dispositifs sus visés, deux nouvelles aides qui sont venues enrichir celles existantes dans l'objectif de répondre aux besoins prégnants identifiés lors de l'enquête sur les besoins des jeunes : l'incubateur d'idées et le dispositif Prima Strada.

En conséquence, je vous propose d'adopter le règlement transitoire des aides en faveur de la jeunesse et à autoriser le Conseil Exécutif de Corse à le mettre en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

**Objet** MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE  
CORSE AU SEIN DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DU  
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
(CNFPT)

**Identifiant acte** 02A-200076958-20190328-035945-DE

**Identifiant interne** 035945

**Date de réception par  
la préfecture** 5 avril 2019

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 28 mars 2019

**Code nature de l'acte** 1

**Classification** 5.3

[Fermer](#)